



06 OCT. 2023

693

## AVIS D'APPEL D'OFFRES N°10/DC/ORGE/10/2023 POUR L'APPROVISIONNEMENT DES ZONES TOUCHÉES PAR LE SEISME D'AL HAOUZ EN ORGE

Il sera procédé le **13 octobre 2023 à 10h00**, au siège de l'ONICL, sis au 3, avenue Moulay Hassan, BP : 154, Rabat, à l'ouverture des plis relatifs aux offres de prix pour l'approvisionnement des zones touchées par le séisme d'Al Haouz en orge pour une quantité de **500 000,00 quintaux**, répartie par zone bénéficiaire telle que figure sur le tableau annexé au Cahier des Prescriptions Spéciales.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au siège de l'ONICL, sis au n°3 avenue Moulay Hassan à Rabat. Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)) ou à partir du site web de l'ONICL ([www.onicl.org.ma](http://www.onicl.org.ma)).

Les articles 5 et 6 du règlement de la consultation précisent la liste des pièces justificatives que tout concurrent doit fournir.

Cet appel d'offres est ouvert aux opérateurs exerçant la profession du commerce des céréales et des légumineuses ayant déposé auprès de l'ONICL, contre récépissé, une déclaration d'existence et ce, conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi 12-94 relative à l'ONICL et à l'organisation du marché des céréales et des légumineuses.

Les soumissionnaires sont tenus de déposer un cautionnement provisoire, établi pour la quantité maximale pour laquelle le soumissionnaire souhaite être retenu sur la base d'un montant de 5,00 dirhams par quintal.

La présentation et le contenu des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions du règlement de la consultation. Les plis sont, au choix des concurrents, soit:

- Déposés, contre récépissé, au bureau d'ordre de l'ONICL, à l'adresse sus indiquée;
- Envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception ;
- Remis séance tenante à la commission d'évaluation des offres avant l'ouverture des plis.

Les plis déposés ou reçus postérieurement à la date et à l'heure fixée par le présent avis d'Appel d'Offres ne sont pas admis. Tout pli déposé ou reçu peut être retiré antérieurement au jour et à l'heure fixée pour l'ouverture des plis.

LE DIRECTEUR DE L'OFFICE NATIONAL  
INTERPROFESSIONNEL DES CÉRÉALES  
ET DES LÉGUMINEUSES PAR INTERIM

Signé : Aziz EL YAMLAHI